



PARIS, PREMIÈRE VILLE À SIGNER LA CHARTE POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES

Paris, le 17 mai 2018

Célia Blauel, adjointe à la Maire de Paris chargée de l'environnement, du développement durable et du plan climat énergie territorial, et Jacques Baudrier, conseiller délégué aux constructions publiques et à l'architecture, ont signé ce jeudi 17 mai la charte pour l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires publics et privés portée par le Plan Bâtiment Durable en présence de son président, Philippe Pelletier. Initiée en 2013, la charte compte aujourd'hui 126 signataires.

La charte tertiaire propose aux acteurs publics et privés une mobilisation volontaire et coordonnée en faveur de l'efficacité énergétique et environnementale du parc tertiaire. Aujourd'hui, forte de 126 signataires, la charte a permis la mise en place d'une véritable dynamique et favorise la mise en réseau des acteurs.

Alors que la Ville de Paris a voté son nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone et un approvisionnement 100 % énergies renouvelables de son territoire en 2050, la Ville signe aujourd'hui la Charte pour l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires publics et privés portée par le Plan Bâtiment Durable. Paris devient ainsi le 126^e signataire et la première ville engagée dans la démarche.

Célia Blauel a ainsi rappelé que « le bâtiment est un secteur clé de la transition écologique. Les travaux de rénovation énergétique permettent d'améliorer le confort, de réduire les factures d'énergie et de créer des emplois. La Ville de Paris entend prendre pleinement sa part à ce chantier majeur. »

A l'occasion de cette signature, Philippe Pelletier a salué « l'engagement résolu de la Ville de Paris en faveur de l'efficacité énergétique et environnementale de son parc. Cette signature est notamment le témoin des actions engagées par Paris en faveur de la rénovation énergétique de ses écoles ; il s'agit là d'un formidable exemple et des prémices au lancement d'un grand Plan bâtiments scolaires. »

Une signature témoin de l'engagement de la ville de Paris en faveur de l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments

Des actions significatives d'amélioration de l'efficacité énergétique sont déjà menées dans le parc du bâti municipal parisien. Les objectifs de performance énergétique sont inscrits dans les programmes de réhabilitation et de constructions neuves : la rénovation énergétique de 300 écoles et 6 piscines parisiennes est ainsi déployée. 300 chaufferies seront également rénovées à un haut niveau de performance, ceci sur la mandature.

A travers cette signature, Paris réaffirme son action en faveur de la réduction de la consommation énergétique de son parc et s'engage sur huit objectifs :

- réduire de 40 % d'ici 2030 et 60 % en 2050 les consommations énergétiques de l'ensemble du parc municipal ;
- renforcer le suivi des opérations de construction et de rénovation des bâtiments afin d'assurer le respect des orientations énergétiques ;
- favoriser l'usage de solutions d'énergies renouvelables et de récupération ;
- poursuivre le programme de rénovation énergétique des écoles parisiennes et le troisième CPE sur 60 écoles visant au moins 40 % d'économies d'énergies et d'émissions de GES ;
- conduire un CPE sur 6 piscines visant au moins 30 % d'économies d'énergie et d'émissions de GES et 10 % d'économies d'eau ;
- poursuivre la rénovation de 300 chaufferies et la supervision du parc ;
- renforcer le dispositif de management de l'énergie.

Cette signature témoigne également de la volonté de la Ville de participer à la dynamique des acteurs de la filière bâtiment et l'immobilier fédérés dans le cadre du Plan Bâtiment Durable.

Forte de ces différents leviers d'intervention, la Ville compte poursuivre les actions, développer les échanges avec les partenaires et enrichir les réflexions sur le volet comportemental pour l'avenir.



Le Plan Bâtiment Durable

Lancé en janvier 2009 par les pouvoirs publics, le Plan Bâtiment Durable, présidé par l'avocat Philippe Pelletier, fédère un large réseau d'acteurs du bâtiment et de l'immobilier autour d'une mission commune : favoriser l'atteinte des objectifs d'efficacité énergétique et environnementale de ce secteur. Le Plan Bâtiment Durable assure la concertation permanente au sein de la filière et témoigne de la mobilisation continue des acteurs au plan national comme régional. Il est ainsi force de proposition auprès des pouvoirs publics.

En savoir plus : www.planbatimentdurable.fr

Contact presse

Marie GRACIA, chargée de mission, Plan Bâtiment Durable

01 40 81 92 09 – 06 65 08 75 39

marie.gracia@developpement-durable.gouv.fr

www.planbatimentdurable.fr

Twitter @PlanBatiment